



Réf. Farde e-Assemblées : 2592123

N° OJ : 67

Projet d'Arrêté - Conseil du 27/05/2024

Objet : Affaires citoyennes.- Convention d'occupation de locaux.- Haren (rue de Kortenbach 8, 1130 Bruxelles).- Ville de Bruxelles/CPAS.

Le Conseil communal,

Considérant qu'il y a lieu de fixer les modalités de collaboration entre le CPAS de Bruxelles et la Ville de Bruxelles en vue de l'occupation des locaux sis Rue Kortenbach 8 à 1130 Haren;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : les modalités de collaboration entre la Ville de Bruxelles et le CPAS de Bruxelles, pour l'occupation des locaux situés dans le bâtiment de la rue de Kortenbach 8 à 1130 Haren, sont adoptées.

Annexes :

[convention FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[plans \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)